

**MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ,
DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**Avis aux industriels qui fabriquent, transforment, se livrent au commerce intérieur ou extérieur
(importateurs-exportateurs) de substances psychotropes (art. R. 5187 et R. 5219 du code de la santé publique)**

NOR : SPSM9000510V

En exécution des articles R. 5187 et R. 5219 du code de la santé publique, l'état annuel récapitulatif pour chaque substance psychotrope devra avoir la présentation suivante figurant en annexe :

- 1 fiche concernant la matière première (annexe I) ;
- 1 fiche concernant le commerce en France (annexe II) ;
- 1 fiche concernant l'exportation (annexe III) ;
- 1 fiche concernant l'importation (annexe IV).

ANNEXE I

Substances psychotropes. - Tableaux III et IV de la convention

Etat annuel requis par l'article R. 5187 du code de la santé publique

MATIÈRE PREMIÈRE (préciser la nature de la substance : base, sel, degré d'hydratation le cas échéant)

MODÈLE DE FORMULAIRE PERMETTANT AUX INDUSTRIELS DE DRESSER L'ÉTAT ANNUEL

PAYS	QUANTITÉ fabriquée (exprimée en kg)	QUANTITÉS UTILISÉES		STOCK des fabricants 31 décembre (y compris les produits semi-finis) (quantités exprimées en kg)	IMPORTATIONS totales (y compris les produits semi-finis) (quantités exprimées en kg)	EXPORTATIONS totales (y compris les produits semi-finis) (quantités exprimées en kg)
		Pour la fabrication de substances ou produits non psychotropes (exprimées en kg)	Pour la fabrication de préparations exemptées (exprimées en kg)			
France (y compris les D.O.M.).						
Pays étrangers (y compris les T.O.M.) importateurs ou exportateurs (par ordre alphabétique).						

ANNEXE II

Substances psychotropes. - Tableaux III et IV de la convention

Etat annuel requis par l'article R. 5187 du code de la santé publique

PRÉPARATIONS contenant une (ou plusieurs) substance psychotrope et non exonérées de la réglementation des substances vénéneuses

MODÈLE DE FORMULAIRE PERMETTANT AUX INDUSTRIELS ET AUX ÉTABLISSEMENTS SE LIVRANT AU COMMERCE INTÉRIEUR ET INTERNATIONAL DE DRESSER L'ÉTAT ANNUEL DE LA SUBSTANCE PSYCHOTROPE UTILISÉE (MENTIONNER S'IL S'AGIT DE LA BASE OU DU SEL DONT LA NATURE DOIT ÊTRE PRÉCISÉE)

Dans le cas où seraient associées plusieurs substances psychotropes il devra être établi un état annuel distinct pour chaque substance

Dénomination de la spécialité pharmaceutique

Forme pharmaceutique

Numéro d'identification administrative (numéro C.I.P.) à préciser pour chaque contenance

France (y compris les D.O.M.)	1 ^{re} présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	2 ^e présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	X ^e présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	Quantité totale de psychotropes (exprimée en kg)	
	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance		

ANNEXE III

Quantités exportées ventilées par pays y compris les T.O.M. (suite)

Dénomination de la spécialité pharmaceutique

Forme pharmaceutique

Numéro d'identification administrative (numéro C.I.P.) à préciser pour chaque contenance

Pays importateurs (y compris les T.O.M.) Par ordre alphabétique	1 ^{re} présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	2 ^e présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	X ^e présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	Quantité totale de psychotropes (exprimée en kg)	
	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance		

ANNEXE IV

Quantités importées ventilées par pays y compris les T.O.M. (suite)

Dénomination de la spécialité pharmaceutique

Forme pharmaceutique

Numéro d'identification administrative (numéro C.I.P.) à préciser pour chaque contenance

Pays exportateurs (y compris les T.O.M.) Par ordre alphabétique	1 ^{re} présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	2 ^e présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	X ^e présentation Numéro C.I.P. (préciser la contenance du modèle vente) Mentionner la quantité de substances psychotropes en grammes	Quantité totale de psychotropes (exprimée en kg)
	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance	Nombre d'unités de vente correspondant àg de substance	

INFORMATIONS DIVERSES

COTE DES CHANGES

En francs

NOR : JDI X9010800X

DERNIERS cours fixés en Bourse	PAYS	MONNAIES	COURS centraux	COURS LIMITES	COURS interbancaires fixés à la Bourse du 8-8-90	COURS d'achat	COURS de vente
5,723 0	États-Unis.....	1 USD	»	»	5,883 5	5,877 5	5,889 5
8,938 0	Communauté européenne.....	1 ECU	8,856 84	»	8,836 5	8,930 5	8,942 5
337,14	Allemagne fédérale.....	100 DEM	335,388	327,92 343,05	337,21	336,89	337,63
18,384 0	Belgique.....	100 BEF	18,260 8	15,899 16,631	18,385 0	18,371 0	18,399 0
299,48	Pays-Bas.....	100 NLG	297,661	291,04 304,44	298,62	299,24	299,80
4,584 0	Italie.....	1 000 ITL	4,482 47	4,383 0 4,584 5	4,584 0	4,579 8	4,588 2
88,58	Danemark.....	100 DKK	87,925 7	85,97 89,925	88,44	88,38	88,52
9,033 5	Irlande.....	1 IEP	8,984 8	8,735 0 9,139 0	9,033 0	9,025 0	9,041 0
9,594 5	Grande-Bretagne.....	1 GBP	»	»	9,588 0	9,577 0	9,595 0
3,437 0	Grèce.....	100 GRD	»	»	3,442 0	3,438 0	3,446 0
5,457 5	Espagne.....	100 ESP	5,159 81	4,859 5 5,478 5	5,455 0	5,450 4	5,459 8
3,838 0	Portugal.....	100 PTE	»	»	3,832 0	3,827 4	3,838 6
397,40	Suisse.....	100 CHF	»	»	398,07	397,69	398,45
93,43	Suède.....	100 SEK	»	»	93,24	93,155	93,325
88,00	Norvège.....	100 NOK	»	»	87,85	87,57	87,73
144,00	Finlande.....	100 FIM	»	»	143,73	143,60	143,88
47,914	Autriche.....	100 ATS	»	»	47,828	47,888	47,968
4,859 0	Canada.....	1 CAD	»	»	4,847 5	4,843 3	4,851 7
3,744 0	Japon.....	100 JPY	»	»	3,724 9	3,721 1	3,728 7
3,240	Djibouti.....	100 DJF	»	»	3,220	3,216	3,224
0,010 0	Zaïre.....	1 ZRZ	»	»	0,010 0	0,009 7	0,010 3
-	Mexique.....	100 MXP	»	»	-	-	-
Union monétaire ouest-africaine.....		1 XOF = 0,02 FRF	République fédérale islamique des Comores.....		1 KMF = 0,02 FRF		
États de l'Afrique centrale.....		1 XAF = 0,02 FRF	Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna.....		1 XPF = 0,055 FRF		